



## POSTULAT

**Auteur** AdG/LA, par Francine Zufferey Molina, Barbara Lanthemann (suppl.), Patricia Constantin et Doris Schmidhalter-Näfen  
**Objet** Stop aux glissières guillotines pour les deux roues  
**Date** 08.03.2016  
**Numéro** 5.0206

---

Les premières barrières de sécurité routières ont été conçues pour les véhicules à quatre roues. Si elles empêchent aux véhicules en perdition de terminer leur route dans un obstacle latéral ou un ravin, elles peuvent se révéler dangereuses pour les motards. En effet, lors d'un accident, le motard peut glisser au sol plusieurs mètres en heurtant violemment un poteau ou que son corps passe à travers l'espace libre entre la chaussée et le haut de la barrière : effet guillotine et souvent dramatique.

Le postulat demande l'identification des tronçons devant faire l'objet de protection spéciale pour les motards. Un mandat pourrait être donné pour cela au TCS par exemple.

Lors l'entretien des routes et aménagements, il est demandé de tenir compte de l'état des glissières pour soit rajouter un second rang de rail au niveau du sol ou pour remplacer ces glissières aux normes de sécurité pour les motards.

### **Conclusion**

Nous demandons qu'à l'instar d'autres cantons, le Valais étudie et met les moyens pour financer des travaux de mise en conformité des glissières aux normes sécuritaires aussi pour les motards.